

OBJET : Demande de subventions Région Sud PACA - Maison de Parc – Etude d'opportunité et de pré-faisabilité pour la Maison du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

LE PRESIDENT,

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La mesure 23 de la Charte : Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable ;
- * La mesure 34 de la charte : informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire ;
- * La délibération n°454-2024 du Comité Syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président.

Considérant que :

- * Le Comité syndical a délégué au Président le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement pour contribuer au financement des projets portés par le Syndicat ;
- * La mesure 34 de la charte prévoit la disposition "créer une maison vitrine du Parc » avec une échéance à moyen terme ;
- * Le plan de financement prévisionnel équilibré du projet est d'un montant total de 20 000€ HT.

Contexte :

Après plusieurs années d'existence et au regard des besoins d'accueil grandissants, le Parc souhaite disposer d'une Maison de Parc afin d'assurer son rôle de vitrine du territoire auprès du public et accueillir les locaux nécessaires au fonctionnement administratif du Parc.

En 2022, le Parc a réalisé une étude de pré-faisabilité pour installer une Maison du Parc dans les bâtiments dits Saint-Joseph et une partie du bâtiment dit Nazareth (propriétés des Dominicains). Ce scénario, de par la non-atteinte des objectifs organisationnels et de la complexité de restauration n'a pas été retenu.

Le PNR souhaite donc étudier de nouveaux scénarios et vérifier leurs montages juridiques possibles :

1 - Aménagement de l'ensemble du Bâtiment Nazareth (avec extensions éventuelles)

2 - Construction d'un bâtiment sur un terrain aux abords de l'hostellerie

Contenu de la demande :

Il s'agit d'étudier la faisabilité technique et architecturale de deux scénarios et de dresser un bilan comparatif en termes de fonctionnalité, de coût (y.c. études préalables et coût de maîtrise d'œuvre), d'intégration paysagère et de contraintes réglementaires. Chaque scénario explicitera les caractéristiques essentielles du projet, les délais d'exécution des travaux et une estimation des coûts par lot. Les avantages et les inconvénients de chaque scénario devront être mis en avant. L'ensemble des réflexions répondra aux objectifs d'exemplarité environnementale (performance énergétique, écomatériaux, savoir-faire traditionnels, filières locales...) et de sobriété économique.

DECIDE

Article unique – De déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud PACA relative à l'étude d'opportunité et de pré-faisabilité pour la Maison du Parc naturel régional de la Sainte-Baume à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles, ou à défaut auprès de tout autre financeur venant en complément.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d'Aups Sainte-Baume,
Le 03/04/2024

Michel GROS,
Président

